

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

**CANADIAN FORCES COLLEGE/COLLÈGE DES FORCES
CANADIENNES**
Cours des études de sécurité nationale CSEN 4/National Security Studies Course -
NSSC4

**LE CANADA ET L'OTAN : UN LIEN A RENOUVELÉ SUR DES BASES
INTERNATIONALISTES**

par

le colonel Alain Boyer

19 MARS 2002

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfillment of one of the communication skills requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Résumé

Membre fondateur de l'OTAN, le Canada entretient des relations ambivalentes avec cette vénérable institution qui a franchi le cap des 50 ans. Cet essai soutient que l'OTAN demeure indispensable à l'atteinte des objectifs de la politique canadienne en matière de sécurité. En effet, nous verrons que l'OTAN renouvelée correspond de plus en plus à notre internationalisme. À travers la démarche suivie, nous découvrirons qu'en matière de sécurité, le Canada s'est vu le dépositaire de l'idéal internationaliste. Un internationalisme qui repose sur la société canadienne et son identité et ce, même en 2002. Cet essai se poursuit par une analyse de notre internationalisme vu par le prisme de nos politiques étrangère et de défense qui fera ressortir nos besoins en matière de sécurité et le rôle que le Canada veut jouer sur la scène internationale. Une OTAN transformée sera alors présentée : une organisation qui se veut le centre d'une architecture de sécurité coopérative. Une Alliance qui s'évertue à promouvoir la paix, la stabilité et la promotion des valeurs fondamentales qui unit ses membres. La Politique européenne de sécurité et de défense de l'Union Européenne sera contrastée avec l'OTAN. Ses implications pour le Canada seront mises en lumière. Cet essai conclura que pour aujourd'hui et demain, maintien et promotion de la paix, ouverture, dialogue, coopération et promotion des valeurs fondamentales recoupant intensément les nôtres sont devenues l'apanage de l'OTAN. Une OTAN indispensable pour le Canada dont Lester B. Pearson serait fier.

Le Canada et l'OTAN : un lien a renouvelé sur des bases internationalistes¹

Introduction

Membre fondateur de l'OTAN, le Canada entretient des relations ambivalentes avec cette vénérable institution qui a franchi le cap des 50 ans. Tantôt membre totalement engagé et tantôt membre tiède et détaché, pour ne pas dire membre à la remorque de l'organisation, voici que plus de dix ans après la guerre froide, le Canada semble incertain quant au rôle de l'OTAN dans sa stratégie de sécurité. Pourtant, malgré la fermeture de nos deux bases militaires européennes, le Canada reste engagé envers l'Europe. En effet, il a participé à la campagne aérienne du Kosovo en plus d'avoir été sur le terrain pour la première année de la Force de l'OTAN dans ce pays et il maintient plus de 1500 soldats en Bosnie. Pour reprendre une expression du sous-ministre adjoint politique au ministère de la Défense, Ken Calder, « le Canada fait les choses qui comptent en matière de sécurité Euro-Atlantique »² et pour l'instant des troupes canadiennes dans le sud-est européen est ce qui compte.

Actuellement, nous ne faisons face à aucune menace conventionnelle directe. Nous n'avons donc pas besoin de la protection de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord tel que le proposait récemment Neil MacFarlane³. En outre, n'avons-nous pas un grand frère au sud qui veillera bien sur nous en cas de besoin ? Qui aurait cru que ce même grand frère invoquerait l'article 5 moins d'un an après cette réflexion ! Le monde a définitivement changé après la chute du mur de Berlin. Il nous aura tout simplement

fallu une décennie pour mesurer l'importance de ce changement. À l'heure actuelle, notre réalité est bel et bien constituée de menaces hétéroclites allant du terrorisme au conflit intraétatiques à saveur ethnique en passant par la menace d'armes biologiques ou chimiques tel l'anthrax. En l'occurrence, comment notre pays doit-il procéder pour assurer sa sécurité ? Dans un monde qui est caractérisé par l'incertitude et la volatilité en matière de sécurité, force nous est de conclure, comme l'avait fait S.J. Sutherland avant nous, que « ... dans un monde aussi dangereux et dynamique que le nôtre le forum qui traite de la sécurité sera plusieurs fois plus important que n'importe quel autre forum »⁴. D'ores et déjà, il semble évident que le Canada devra réserver une place de choix pour l'OTAN dans sa stratégie de sécurité, car l'OTAN demeure l'organe mondial par excellence en ce qui a trait à la sécurité.

Dans cet essai, nous soutiendrons que l'OTAN demeure indispensable à l'atteinte des objectifs de la politique canadienne en matière de sécurité. En effet, nous verrons que l'OTAN renouvelée correspond de plus en plus à notre internationalisme puisqu'elle endosse maintenant un rôle de promotion de la paix à travers le dialogue et la coopération en matière de sécurité dans la vaste zone de l'euro-atlantique.

Afin de soutenir notre thèse nous procéderons par étape. Nous commencerons par mettre en lumière le rôle que le Canada entend tenir en matière de sécurité mondiale. Cette tâche n'est point aisée car la politique canadienne en la matière demeure particulièrement imprécise. Ce faisant, nous soulignerons la notion d'internationalisme Pearsonien afin de cerner un peu mieux ce qui guide fondamentalement les décisions canadiennes en matière de sécurité. Un regard critique sera ensuite jeté sur notre politique étrangère et de défense afin d'en faire ressortir l'approche internationaliste en

matière de sécurité. Par la suite, nous examinerons l'impact du concept de sécurité humaine prôné par l'ancien ministre Axworthy. Ayant ainsi établi les grandes lignes directrices des politiques canadiennes actuelles, nous examinerons ce qu'est l'OTAN afin de mettre en évidence ses caractéristiques actuelles. Nous montrerons qu'elle n'est pas demeurée sclérosée dans le passé mais qu'elle a su s'adapter à la réalité stratégique nouvelle. Nous mettrons en évidence les diverses adaptations qu'elle a mises en place afin de demeurer une organisation qui joue un rôle de premier plan dans la structure de sécurité euro-atlantique. Ces adaptations sont nombreuses : son nouveau concept stratégique de 1999, l'établissement du Conseil de partenariat euro-atlantique, la Commission OTAN-Ukraine, le Conseil OTAN-Russie et le Dialogue méditerranéen. Ce faisant, nous soulignerons son rôle élargi en matière de sécurité : rôle qui va bien au-delà du mandat de défense tel que stipulé dans le traité fondateur. Ce rôle, nous le verrons, correspond aux aspirations canadiennes.

En l'occurrence, comment ne pas parler de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) de l'Union Européenne (UE). Une initiative qui pourrait changer fondamentalement la donne en matière de sécurité en Europe. Dans cette partie, nous poserons un regard critique sur la place qu'entend prendre l'Union Européenne en matière de sécurité. Nous verrons que sa venue vient gruger la position de l'OTAN sur l'échiquier et que sa PESD aura un impact sur le Canada. Cette analyse, nous le verrons, viendra renforcer notre thèse de départ voulant que l'OTAN soit un outil primordial pour le Canada en ce qui a trait à l'atteinte de ses objectifs en matière de sécurité. Le Canada ne sera jamais membre de l'Union Européenne et une éventuelle prépondérance de cette

dernière en matière de sécurité dans la zone euro-atlantique ne servira pas les intérêts canadiens.

Internationalisme canadien

L'histoire de notre politique étrangère se veut riche d'enseignement quant au rôle que le Canada désire jouer sur la scène internationale. En y jetant un rapide coup d'œil, nous pouvons avancer que le Canada se veut de la tradition dite internationaliste et ce, depuis la fin de la deuxième guerre⁵. Mais qu'est-ce que l'internationalisme ? En voici une brève définition telle que proposée par le professeur Nossal :

« Internationalism suggests that the interests of the state are best served when it plays an active role in international politics and particularly when it contributes to the establishment and maintenance of international order »⁶.

Depuis plus de cinquante ans, en matière de sécurité, le Canada s'est vu le dépositaire de cet internationalisme. Les professeurs Martin et Fortmann ont bien résumé la pensée de Nossal concernant les idées dominantes qui sous-tendent l'internationalisme canadien dans leur examen sur le soutien de l'opinion publique vis-à-vis l'intervention internationale⁷. Selon Nossal, les idées dominantes sont : « l'interdépendance domine le monde, le Canada ne peut pas éviter de s'impliquer, le Canada doit jouer un rôle dans la gestion des conflits et le traitement des questions planétaires, le multilatéralisme est préférable à l'unilatéralisme pour donner au Canada le maximum d'influence et de servir ses intérêts, et toutes les propositions ci-dessus ont pour postulat une certaine volonté d'allouer des ressources à la défense de la paix mondiale »⁸. Ces idées dominantes sont primordiales en matière de sécurité, car elles ont conditionné d'une part la façon dont le Canada a résolu ses besoins, et d'autre part son rôle en ce domaine. Nous ne pouvons

rester sur la touche. Notre engagement envers les Nations-Unies et notre affiliation à l'OTAN sont le reflet de ces idées dominantes qui sous-tendent notre internationalisme. Qui plus est, cet internationalisme a perduré puisqu'il fait parti prenante de l'identité canadienne. Ce propos a été maintes fois réitéré dans le discours public : les Canadiens veulent être de bons citoyens planétaires. Selon Jean-François Rioux et Robin Hay, il apparaît « inconcevable de déraciner ce sentiment sans miner l'identité fondamentale canadienne »⁹. Même les bombardements au Kosovo rejoignent la fibre canadienne, son désir de faire le bien, devant ce qui était largement considéré comme une action humanitaire face aux agissements des Serbes de Milosevic. En effet, «un sondage Compas mené par le National Post montra que les actions de l'OTAN recevaient l'appui de 79 p. 100 des répondants et que 72 p. 100 approuvaient la participation du Canada aux bombardements»¹⁰. Nous en concluons que la société canadienne et l'idéal internationaliste qu'elle véhicule demeurent l'élément moteur de notre engagement, et ce, même en 2002. Nossal en arrive à la même conclusion en soulignant « qu'en bref, dans les années 90, les composantes clés de l'internationalisme – un engagement envers une gouvernance mondiale et un engagement envers le multilatéralisme- demeuraient »¹¹.

Le Canada a connu son âge d'or vis-à-vis l'internationalisme de l'après-guerre jusqu'aux années soixante. Le haut de la vague, sans contredit, fut le prix Nobel de la paix présenté à Lester B. Pearson pour son rôle dans le dénouement de la crise du canal de Suez. Cet ancrage envers l'internationalisme s'est traduit par une participation canadienne à « 90 missions de maintien de la paix ou d'imposition de la paix entre 1948 et 1999, plus que tout autre pays »¹². Certains ont argumenté que nous nous sommes éloignés de l'internationalisme Pearsonien. Notre feuille de route contredit sans

équivoque cette hypothèse, du moins en ce qui a trait à notre engagement envers le maintien d'un ordre mondial stable et sécuritaire. Peut-être sommes-nous tout au plus devenus plus sélectifs dans nos efforts - un corollaire d'une situation financière défavorable ou d'un nombrilisme passager au cours du premier mandat Trudeau ?

Cela dit, penchons-nous à présent sur le concept de moyenne puissance, concept qui sert aussi à décrire notre rôle au sein de la communauté internationale et qui demeure, à notre avis, étroitement associé l'internationalisme Pearsonien si cher à nos yeux. Pour Cooper, la diplomatie engagée par une moyenne puissance « signifie un certain type et un certain contenu de politique étrangère fondé sur un attachement envers les institutions multilatérales et un ordre mondial coopératif »¹³. Il poursuit son analyse en soulignant que ce cadre de moyenne puissance, malgré ses faiblesses, représente le mieux la façon dont le Canada poursuit sa politique étrangère¹⁴. Encore plus révélateurs sont les propos avancés par Keohane qui identifie l'élément incitatif d'un tel comportement : « Une moyenne puissance est un État dont les chefs considèrent que leurs actions individuelles ne peuvent être effectives mais qu'un impact significatif peut être atteint à l'unisson d'un petit groupe ou par l'entremise d'institutions internationales »¹⁵. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, le Canada s'est jeté corps et âme vers l'institutionnalisation des relations internationales afin d'assurer sa place sur l'échiquier mondial comme moyenne puissance.

Ce multilatéralisme engendré par notre internationalisme demeure la méthode par laquelle le Canada poursuit son engagement mondial et ses intérêts¹⁶. Conséquemment, il ne fait plus de doute que l'internationalisme est à la base même de notre action en matière

de sécurité. Nous croyons que d'ignorer cette vérité serait jouer à l'autruche et être insensible à notre histoire ainsi qu'à la fibre canadienne qui le soutient.

L'internationalisme vu par le prisme de notre politique étrangère et de défense

Ayant démontré que notre internationalisme nous sert d'assise en matière de sécurité, comment cet internationalisme se traduit-il dans la politique étrangère et de défense de notre pays ?

Le dernier énoncé du gouvernement sur la politique étrangère remonte à 1995. Le document identifie trois grands objectifs qui guident son contenu : « la promotion de la prospérité et de l'emploi, la protection de la sécurité nationale dans un cadre global stable et la diffusion de la culture et des valeurs canadiennes »¹⁷. À bien des égards, l'internationalisme se retrouve tout au long du texte.

L'énoncé identifie la promotion de la paix dans le monde comme clé de notre sécurité tout en soulignant que la stabilité et la sécurité sont des conditions préalables à la croissance et au développement économique. Ceci rejoint le premier objectif : promotion de la prospérité et de l'emploi¹⁸. Il fait déjà état de l'interdépendance mondiale et conclut que notre propre sécurité, y compris notre sécurité économique, est de plus en plus tributaire de la sécurité des autres. En outre, il affirme que « la promotion de nos valeurs – respect des droits de la personne, la démocratie, la règle de droit et l'environnement- contribuera grandement à la sécurité internationale devant les nouvelles menaces posées à la stabilité »¹⁹. Il réitère notre attachement à l'ONU, mais indique que celle-ci doit évoluer afin de répondre au nouveau contexte mondial. Ce faisant, il réaffirme « que le NORAD et l'OTAN demeurent toujours les principales garanties de notre sécurité militaire »²⁰. Les pressions budgétaires sont aussi vues comme une réalité avec laquelle il

faut composer. Plus au moins perçu lors de la parution, l'énoncé met de l'avant un concept élargi de la sécurité rendu nécessaire par la présence de problèmes d'ordre mondial concernant l'environnement, la population, la santé et le développement. Ce nouveau concept exige une transformation en ce qui a trait à notre politique de sécurité. L'énoncé soutient que « la politique de sécurité devra désormais être à la fois moins axée sur la gestion des relations entre États et plus sensible à l'importante contribution des individus et de la société à la sécurité collective »²¹. Nous pouvons déjà entrevoir le concept de sécurité humaine qui sera mis de l'avant sous le ministre Axworthy quelques années plus tard. Nous reviendrons sur la question de la sécurité humaine un peu plus loin dans cet exposé. Ces problèmes à caractère transnational ou mondial appellent forcément une action concertée et le Canada doit poursuivre ses efforts de coopération au sein des instances multilatérales pour parvenir à les régler²².

Avant d'examiner notre politique de défense, il est à propos de cerner la notion de sécurité humaine.

Grâce aux efforts du ministre Axworthy, nous avons vu le Canada mettre de l'avant le concept de sécurité humaine. D'ailleurs, notre intervention au Kosovo fut largement justifiée par un besoin fondé sur la sécurité humaine. Nous sommes en droit de nous demander où ce nouveau centre d'intérêt de notre politique étrangère se retrouve dans notre internationalisme. Tel que nous l'avons soutenu plus tôt, nous pouvions déjà entrevoir l'apparition de la notion de la sécurité de l'individu à l'intérieur du concept de sécurité dans l'énoncé de politique étrangère de 1995.

Le ministère des Affaires étrangères a explicité sa pensée en avril 1999. Il affirme qu'essentiellement « la sécurité humaine signifie la protection des individus

contre les menaces, qu'elles s'accompagnent ou non de violence. Il s'agit d'une situation ou d'un État, se caractérisant par l'absence d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes, à leur sécurité, voire à leur vie »²³. Le ministère avance plusieurs raisons qui justifient l'importance de la sécurité humaine : les guerres ne sont plus entre États mais bien le résultat de conflits internes, le phénomène d'États faillites qui ne peuvent plus faire respecter les règles de droit et deviennent sous la tutelle de seigneurs de la guerre ou de bandits et diverses menaces transnationales²⁴. L'énoncé reconnaît que ces états de fait existaient avant 1999, mais l'affrontement bipolaire n'autorisait pas une action internationale concrète pour résoudre la problématique. À notre avis, la question de la sécurité humaine rejoint les idées dominantes de notre internationalisme humanitaire. De plus, cette question s'accorde avec nos valeurs tel qu'énoncé en 1995 - respect des droits de la personne, la démocratie, la règle de droit et l'environnement. Nous assistons là à une évolution rendue permise par un ordre mondial nouveau. Ce nouvel ordre mondial qui a engendré le début d'une réflexion profonde sur le concept de souveraineté des États, réflexion provenant principalement des pays développés, suite à la débâcle en Somalie de 1991-1993 et à notre incapacité à prévenir le génocide au Rwanda en 1994.

Peut-être insistons-nous un peu trop sur la sécurité humaine, mais il faut néanmoins le faire car, pour Jockel et Sokolsky, la sécurité humaine semble être devenue la politique étrangère du Canada et la grande salvatrice de la politique de défense²⁵. Sur ce point, nous nous rangeons du côté de Joseph S. Nye qui souligne qu'« Une politique des droits de la personne ne saurait en soi tenir lieu de politique étrangère »²⁶.

Une dose de réalisme doit tempérer l'idéalisme proposé par la sécurité humaine puisque le Canada ne peut soulager toutes souffrances humaines sur la planète. Comme

l'a justement fait remarquer Hans J. Morgenthau, « Une politique étrangère, pour être une réussite, doit être à la mesure des ressources disponibles pour la mettre en œuvre. Le nombre de bonnes actions qu'une nation, comme un individu, désire faire est infini, le nombre que nous pouvons accomplir, limité »²⁷. Ici revient notre prémisse : l'internationalisme. Nous devons agir dans un cadre multilatéral et coopératif au sein de la communauté internationale afin de produire un impact significatif.

Ce bref examen de l'énoncé officiel de la politique étrangère et de la notion de sécurité humaine démontre sans l'ombre d'un doute que l'internationalisme est bien vivant. Le multilatéralisme, la stabilité mondiale, la promotion de la paix et la coopération en matière de sécurité demeurent au centre de l'action canadienne. De plus, il y a une reconnaissance fondamentale du fait que la prospérité et le bien-être du Canada sont inextricablement liés à un monde stable et sécuritaire. Ce monde qui est en pleine transformation entraînée par la fin de l'ordre bipolaire et la réalisation de l'existence de menaces complexes qui, jusque là, avaient été camouflées par l'affrontement Est-Ouest. Il faut constater le rôle prépondérant donné à la promotion de nos valeurs fondamentales comme étant un agent d'établissement d'un monde meilleur et plus sécuritaire.

Examinons maintenant notre politique de défense. Il est tout à fait clair que la tradition internationaliste du Canada se reflète dans notre politique de défense. D'entrée de jeu, le livre blanc sur la défense met de l'avant cette perspective en soulignant que « les Canadiens sont, par nature, internationalistes ; ils ne sont pas isolationnistes »²⁸. Tout comme pour l'énoncé de la politique étrangère, il reprend les vertus du multilatéralisme en matière de défense et soutient que « la coopération multilatérale est une bonne façon de mettre en commun les ressources de chacun et d'en tirer le meilleur »²⁹.

Nous reconnaissons bien ici les préoccupations budgétaires du gouvernement. Le facteur le plus marquant dans le livre blanc est bien la mise en évidence de l'évolution des missions de paix depuis la fin de la guerre froide et les risques grandissants associés à leur exécution. Ces missions ne se limitent plus à des missions traditionnelles mais couvrent « une gamme élargie qui va des déploiements préventifs aux actions d'imposition de paix »³⁰. Par ailleurs, l'ONU y est passablement malmenée. Le document porte un jugement sévère en soulignant que « l'ONU n'a pas réussi à assumer efficacement le rôle élargi qui est le sien depuis la fin de la guerre froide »³¹. Depuis ce jugement, nous sommes en droit de nous demander si l'ONU a su mettre de l'avant les réformes nécessaires. Le rapport Brahimi est le dernier fruit d'une réflexion qui tarde à s'actualiser dans les faits. L'incapacité de l'ONU à gérer les crises complexes émergeant de l'après-guerre - Bosnie, Kosovo, Rwanda et le Timor orientale – demeure troublante. Le Canada a toujours idéalisé le rôle de l'ONU à titre de promoteur de paix et d'agent de sécurité. Il est grand temps de prendre une dose de réalisme en la matière. L'OTAN pourrait être mieux placée pour actualiser la sécurité. En effet, le livre blanc sur la défense favorisait cette évolution. Voyons donc à présent ce que ce livre en dit.

À l'endroit de l'OTAN, le livre blanc est beaucoup plus élogieux. Il reconnaît que « l'Alliance a su s'adapter au contexte de l'après-guerre froide »³² et il souligne les diverses réformes du moment : Partenariat pour la paix etc. Chose étonnante, il prend une position très nette vis-à-vis le rôle futur que le Canada souhaite pour l'OTAN. En bref, le document met de l'avant l'idée que l'OTAN devrait plus ou moins devenir l'agent de l'ONU en matière de sécurité internationale. En effet, il propose que « la plus utile contribution que l'OTAN puisse apporter aux opérations de l'ONU (c'est à dire à la

sécurité internationale) serait de mettre à sa disposition la puissance militaire et l'énergie qui lui fait défaut »³³. Toutefois, le livre blanc ne va pas aussi loin que de suggérer l'abandon du rôle fondamental de défense collective de l'Alliance, mais il propose une contribution accrue envers la « sécurité collective et coopérative » et il réitère l'importance du lien transatlantique que représente l'OTAN pour le gouvernement. En terminant notre examen du livre blanc sur la défense, il nous semble à propos de mettre en évidence l'engagement international du Canada tel que proposé dans ce document :

« Au demeurant, l'engagement du Canada à rester partie prenante aux efforts de la collectivité internationale en vue de promouvoir la sécurité et la défense collectives, reflète les valeurs et les intérêts de notre pays »³⁴.

À notre avis, ceci s'accorde parfaitement avec les éléments fondamentaux de notre politique étrangère et proclame avec certitude et sans compromis l'internationalisme canadien qui manifeste le désir intrinsèque de la population canadienne à jouer un rôle de citoyen planétaire.

Certains argumenteront que ces deux politiques sont périmées ou obsolètes et en grand besoin de révision. Ayant démontré dans la première partie de notre exposé que les fondements internationalistes demeurent toujours valides, nous pensons qu'une révision ne saurait changer le rôle que le Canada entend jouer en matière de sécurité sur la scène mondiale. Il est à noter que toutes les interventions canadiennes pour assurer un monde stable et sécuritaire depuis la parution de ces documents – Rwanda 96 pour dénouer la crise de réfugiés, Bosnie lors de la prise en charge par l'OTAN, le Kosovo, le Timor Orientale et la mission de maintien de la paix en Éthiopie et Érythrée - soutiennent ce point de vue.

En bout de ligne, que désirons-nous en matière de sécurité ? Notre hymne national répond avec éloquence à cette question cruciale : nous voulons protéger nos foyers et nos droits. Pour ce faire, nous avons adopté l'internationalisme à saveur humanitaire. Nous désirons un monde stable et sécuritaire, car notre prospérité passe par une libre circulation des biens et services. Nous sommes engagés à promouvoir activement la paix, car nous sommes des citoyens planétaire à part entière. Nous sommes engagés à promouvoir une sécurité élargie qui inclut aussi la sécurité des individus, car nous croyons à des valeurs fondamentales - le respect des droits de la personne, la démocratie et la règle de droit. Une OTAN transformée et prête à agir, comme elle l'a prouvé par son action dans les Balkans, demeure, à notre avis, essentielle à l'atteinte de ces objectifs. Par le passé, nous espérions que l'ONU devienne ce genre d'organe. Cependant, il faut bien se l'avouer, l'ONU n'arrive pas à devenir un véhicule capable de gérer les nouveaux types de conflits post guerre froide qui sont caractérisés par une complexité et une violence grandissante.

L'OTAN pourra-t-elle répondre à nos attentes ? La réflexion suivante répond à cette question vitale par l'affirmative.

L'OTAN renouvelée

Tout au long des années 90, plusieurs ont remis en question l'existence de l'OTAN. Après tout n'avait-elle pas vaincu son adversaire ? La réalité est tout autre. Selon Haglund, « ...l'OTAN est demeurée l'institution de sécurité contemporaine la plus pertinente – plus pertinente encore qu'elle ne l'était dans les dernières années de la guerre froide »³⁵. Évidemment, celle-ci s'est transformée considérablement et continue d'être une institution vibrante et innovatrice. Dans cette partie, nous présenterons la nouvelle

OTAN, une OTAN qui, nous le verrons, correspond aux aspirations et besoins canadiens vis-à-vis la sécurité dans le nouvel ordre mondial tel que le veut notre internationalisme indéfectible.

À notre avis, l'élément qui marqua le début de la transformation profonde de l'OTAN fut la mise en place du programme de Partenariat pour la paix en 1994 qui ouvrit la porte à une sécurité coopérative. Ce partenariat tendait la main à la grande communauté européenne afin de « renforcer la stabilité et la sécurité de toute l'Europe »³⁶. À sa base se trouvent le dialogue et la coopération soutenus par des engagements spécifiques de la part des participants. Ces engagements qui, en bout du compte, visent la démocratisation du contrôle des forces armées et la préparation des États membres à d'éventuels missions de maintien de la paix et d'opérations humanitaires chapeautées par l'OTAN ou l'OSCE³⁷. Fait à noter, ses relations retiennent un cachet bilatéral entre chacun des pays membres et l'OTAN malgré la présence du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) qui lui permet une consultation à 46 (19 pays de l'Alliance et 27 partenaires) afin de favoriser le dialogue et de promouvoir la coopération. Ce changement important au sein de l'OTAN correspond ainsi à l'agenda du Canada vis-à-vis la sécurité humaine. Nous partageons l'opinion du ministre Axworthy lorsqu'il souligne que « le Partenariat pour la paix de l'OTAN s'emploie à promouvoir la démocratie et, par extension, la sécurité humaine dans toute la région euro-atlantique »³⁸.

Un second changement significatif est l'approche que l'OTAN a mis de l'avant afin de favoriser l'établissement de relation harmonieuse avec la Russie. Après un certain nombre d'étapes intermédiaires, le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie fut mis sur pied grâce à la signature de l'Acte fondateur OTAN-Russie en 1997. En bref,

l'acte définit « le cadre d'un nouveau partenariat de sécurité et de l'édification d'une Europe stable, pacifique et sans division »³⁹. D'une organisation qui était vouée à la protection de ses pays membres contre la menace soviétique, elle ouvre ses portes à son ancien ennemi afin d'assurer la paix par le dialogue et la coopération. Ce n'est pas seulement des mots alignés sur un bout de papier, mais bien une résolution ferme (avec certains dérapages avouons-le) des deux partenaires vers une coopération réelle qui s'actualise tous les jours en Bosnie et au Kosovo favorisant ainsi l'apparition d'une confiance mutuelle grandissante.

L'évolution de cette relation ne s'arrête pas là. En décembre 2001, lors de la réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN, ces participants ont déclaré vouloir « donner une impulsion et une substance nouvelles à notre partenariat, en visant à créer avec la Russie, un nouveau Conseil OTAN-Russie qui identifiera et cherchera à exploiter des possibilités d'action conjointe à 20 »⁴⁰. Il sera intéressant de voir le résultat, mais d'ores et déjà nous pouvons anticiper un changement qui sera majeur et profond. Peut-être est-ce le premier pas vers une intégration éventuelle de la Russie à l'OTAN ou les premiers balbutiements d'une toute nouvelle organisation vouée à la sécurité coopérative ?

Deux autres adaptations importantes doivent aussi être mentionnées afin de cerner la profondeur des changements intervenus au sein de l'OTAN, une organisation rappelons-le, qui fut créée comme organe de défense collective. Il s'agit ici de la création de la Commission OTAN –Ukraine et le Dialogue méditerranéen. La première visant à ancrer l'Ukraine dans l'architecture de sécurité Euro-atlantique en favorisant «la consultation et les échanges de points de vue réguliers sur les questions de sécurité»⁴¹.

L'Ukraine pays où la démocratie demeure bien fragile. Par le biais de cette Commission et de divers groupes de travail, l'OTAN y joue un rôle de stabilisateur afin que ce pays s'émancipe démocratiquement favorisant ainsi la paix et la sécurité dans le grand ensemble euro-atlantique. Quant à lui, le Dialogue méditerranéen « a pour objet de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région méditerranéenne et se fonde sur la conviction que la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et stabilité en Méditerranée»⁴².

Grâce à ses multiples initiatives, l'OTAN a évolué vers une organisation qui se veut le centre d'une architecture de sécurité coopérative qui s'évertue à promouvoir la paix, la stabilité et la promotion des valeurs fondamentales qui unit ses membres. Le Conseil de partenariat Euro-atlantique, le Conseil conjoint permanent OTAN –Russie, la Commission OTAN-Ukraine et le Dialogue méditerranéen reflètent la volonté d'une organisation moderne qui, répondant à son nouvel environnement stratégique, garde le cap sur son objectif fondamental qui est la paix en favorisant dialogue et coopération en matière de sécurité. Dans les mots de l'ambassadeur américain à l'OTAN, Alexander Vershow : *«We still are committed to defend the territory of our member, but NATO now is the nucleus of a cooperative security structure that aims to bring all democracies of Europe into cooperation to solve problems together »*⁴³.

Toutes ses nouvelles structures au sein de l'OTAN sont bien belles, mais sans un concept stratégique clair l'OTAN dériverait sans gouvernail. Afin de terminer notre tour d'horizon de cette nouvelle OTAN, abordons dès maintenant son dernier concept stratégique qui, nous l'espérons, révélera une OTAN répondant aux attentes de nos racines internationalistes même modifiées par la notion de sécurité humaine.

Le concept stratégique définit l'objectif primordial de l'organisation ainsi que ses tâches de sécurité fondamentales. Son objectif essentiel étant «de sauvegarder la liberté et la sécurité de ses membres par des moyens politiques et militaires»⁴⁴. Quant à elles, ses tâches de sécurité sont les suivantes : «sécurité, consultation, dissuasion et défense et finalement renforcer la sécurité et la stabilité de la région euro-atlantique par la gestion de crises et le partenariat»⁴⁵. Depuis l'effondrement de l'empire soviétique, cette dernière tâche a vraiment été la pierre d'assise de l'OTAN et continue de l'être aujourd'hui. Son engagement dans les Balkans et les adaptations institutionnelles abordées plus avant sont des preuves réelles de réussite. Cette nouvelle tâche reliée au maintien de la paix, même dans la zone de haute turbulence que sont les Balkans, là où l'ONU s'est cassé les dents, rejoint sans équivoque les idéaux de notre politique étrangère canadienne remontant à Pearson - qui au demeurant reste l'expression d'une population ouverte sur le monde. Nous pouvons en dire autant de ses efforts de partenariat qui visent à favoriser une stabilité et une sécurité accrue dans la zone euro-atlantique tout en promouvant la démocratie. Ces éléments, nous pouvons les retrouver dans les deuxième et troisième objectifs émis dans notre politique étrangère officielle « Le Canada dans le monde » : la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable et la diffusion de la culture et des valeurs canadiennes⁴⁶.

Il faut en outre noter la grande flexibilité du concept stratégique dans son application. Tel que souligné par Borawski et Young, la tâche de gestion de crises peut aussi bien déborder la zone euro-atlantique en tant que telle. De plus, ils soulignent aussi une certaine flexibilité vis-à-vis la nécessité d'un mandat de l'ONU comme élément nécessaire avant d'agir. En d'autres mots, le concept stratégique ne contraint pas

l'OTAN à l'obtention d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour légaliser son action, mais il limite plutôt cette action à l'esprit de la charte de l'ONU⁴⁷. Bien sûr, le débat au sein de l'alliance sur ces sujets demeure. La porte reste ouverte. Ces flexibilités incorporées dans le concept stratégique sont importantes lorsque nous considérons la pertinence de l'OTAN pour les États-Unis. Haglund considère cette pertinence comme un élément indispensable à toute OTAN qui répondrait aux attentes du Canada⁴⁸. Nous sommes d'avis que cette caractéristique prend sa source dans le besoin qu'a notre pays à amadouer un éléphant aux tendances unilatéralistes. Cette conclusion saute aussi aux yeux du professeur Sens qui décrit l'OTAN dans ses mots : « En tant que forum multilatéral, l'OTAN offre au Canada l'occasion d'agir de concert avec d'autres pays pour promouvoir des programmes communs et infléchir les comportements d'autres partenaires, les États-Unis en particulier »⁴⁹. Nous n'évoquons pas ici le concept du contrepoids à l'influence des États-Unis sur la politique canadienne⁵⁰.

En terminant, nous avons vu que l'OTAN s'est transformée en une organisation décidée à promouvoir la coopération et le dialogue en matière de sécurité et qui s'emploie au maintien de la paix dans une vaste zone en débutant avec les Balkans et, tout ceci, aux dépens de sa mission fondatrice de défense. Elle s'emploie à promouvoir les valeurs fondamentales qui nous lient aux grandes démocraties européennes, tel un pont jeté sur des eaux troubles : la démocratie, le règne du droit et les droits de l'homme. Voilà les valeurs que cherche à promouvoir le Canada. Le professeur Sens semble soutenir cette affirmation : « Bref, l'OTAN est le noyau d'un programme croissant de consultations politiques et de sécurité partout en Europe, un programme qui correspond certainement aux intérêts canadiens. Comme par le passé, l'OTAN sert actuellement très bien les

intérêts du Canada»⁵¹. Ces intérêts que nous avons toujours souhaité protéger par un internationalisme qui, à notre avis, est bien desservi par notre participation à cette OTAN réformée. En bref, l'OTAN s'est transformée en une organisation servant les intérêts canadiens en matière de sécurité : promotion de la paix, coopération et dialogue favorisant la détente entre les peuples tout en engendrant stabilité et prospérité.

La Politique européenne de sécurité et de défense

Maintenant que nous avons clairement identifié la valeur de l'OTAN pour le Canada en matière de sécurité et pour la promotion de ses intérêts, nous ne pouvons terminer notre analyse sans mentionner quelques mots sur le Politique européenne de sécurité et de défense. Ici notre intention n'est pas de la disséquer, mais tout simplement d'en relever les implications pour le Canada vis-à-vis sa relation avec l'OTAN⁵². Donc qu'est-ce que la PESD ? Selon les conclusions des Conseils européens de Cologne, de Fiera et d'Helsinki, en voici un aperçu succinct : 1) la PESD est une initiative visant à doter l'union européenne des capacités militaires nécessaires pour monter des opérations autonomes de gestion de crises et de soutien de la paix, 2) l'UE a pour objectif global la capacité d'organiser d'ici 2003 une opération à l'échelle de 50,000 à 60,000 hommes déployables dans un délai de soixante jours et pouvant être maintenue pendant un an, et 3) la création de nouveaux organes de décision, le comité politique et de sécurité (pendant du Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN), le comité militaire et la création d'un état-major militaire⁵³. D'emblée, nous notons un chevauchement des tâches entre l'OTAN et cette nouvelle initiative de l'UE.

Ce chevauchement a des répercussions importantes pour le Canada car, comme le soutenait le Ministre Eggleton, « nous ne sommes pas membre de l'UE et ne le saurons

jamais »⁵⁴. Voici les répercussions les plus importantes telles qu'énoncées par Bryson : 1) création d'un groupe de l'UE au sein de l'OTAN menaçant ainsi la qualité des débats et le processus d'établissement du consensus, 2) la domination de l'UE dans les opérations de gestion des crises, laissant l'OTAN de plus en plus dans l'ombre et 3) marginalisation du Canada dans une architecture de sécurité et de défense européenne métamorphosée⁵⁵. De plus, Haglund souligne que cette Europe de défense résultera dans un éloignement du lien transatlantique puisque les intérêts divergents américains et européens engendreraient des courses différentes laissant le Canada devant un choix qu'il ne veut pas faire, c'est à dire choisir entre les États-Unis ou l'Europe⁵⁶. Mais pourquoi est-ce si important pour le Canada ?

Dans les propos avancés par Fortmann et Viau, le Canada pourrait faire équipe avec l'UE dans une opération de gestion de crise et prévention de conflit. Pour eux, il serait ironique que le Canada se confine à l'OTAN⁵⁷. Comme nous l'avons déjà mentionné, le Canada ne sera jamais membre de l'UE et le degré d'influence au niveau stratégique sur le processus décisionnel de l'UE demeurera toujours très limité. Malgré la poursuite de modalités de participation dans le cadre énoncé à l'issue d'Helsinki, qui relègue le Canada dans la même catégorie que l'Ukraine, le rôle du Canada n'en serait un que d'exécutant relégué à un Comité ad hoc de collaborateurs qui ne serait formé que subséquemment à la prise de décision d'intervenir⁵⁸. Ceci est inacceptable aux yeux du Canada. Tel que le souligne le Ministre Eggleton en parlant des modalités de participation du Canada dans une opération menée par l'UE, « *Our aim is to ensure that Canada would be fully informed and able to influence decision-making at an early stage in the preparation for a mission* »⁵⁹. Mais pourquoi autant d'insistance de la part du

Canada ? Nous sommes d'avis que le Canada a appris que le rôle d'exécutant est périlleux tel que vécu à Dieppe et qu'avant de se lancer dans une pareille aventure nous devons nous s'assurer que celle-ci repose sur des fondements stratégiques judicieux.

Toute cette discussion sur la PESD, nous amène à la conclusion que l'OTAN demeure l'organe d'intervention primordiale pour le Canada et que nous devons en assurer la primauté en matière de sécurité. Ce message fut d'ailleurs énoncé par le Ministre Eggleton : « *Nato must remain the primary forum for consultations and joint action on Euro-Atlantic security and defence issues* »⁶⁰. Bien sûr, nous comprenons le désir européen d'intégration, mais en bout de ligne, toute initiative qui écarterait l'OTAN de la gestion de crises serait néfaste pour le Canada. L'initiative de l'UE avec sa PESD ne sert pas les intérêts canadiens. Nous sommes membre à part entière de l'OTAN avec un siège à la table décisionnel, un siège qui ne se matérialisera pas de sitôt au sein de l'UE.

Conclusion

L'histoire de la relation que le Canada entretient avec l'OTAN continue à s'écrire. Au début, le Canada s'est vu assigner le rôle de pourvoyeur de sécurité pour une Europe qui avait peine à se relever. Plus tard, l'OTAN fut considérée comme source de sécurité dans un monde bipolaire. Aujourd'hui, elle est en mutation perpétuelle. Selon Haglund, elle est devenue «une organisation de sécurité coopérative ayant pour mandat la gestion des conflits dans l'Europe du sud-est et la mission de propager une zone de paix démocratique à travers un élargissement en Europe centrale»⁶¹. À la lumière de notre analyse, cette définition nous apparaît quelque peu limitée. Certes, nous partageons le postulat que l'OTAN est de plus en plus une organisation de sécurité coopérative, mais

nous sommes d'avis que le mandat de gestion de crises ne se limite pas à l'Europe du sud-est et que la propagation d'une zone de paix démocratique s'apparente beaucoup plus au Partenariat pour la paix qu'un simple élargissement de l'Alliance.

Sur ce point, il nous semble important de rappeler la prémisse que nous nous étions fixée, à savoir que l'OTAN demeure indispensable pour le Canada si nous voulons atteindre nos objectifs en matière de sécurité, l'OTAN répondant à notre credo internationaliste.

Pour ce faire, nous avons débuté par un examen théorique de l'internationalisme afin d'en faire ressortir les éléments clés : les intérêts du Canada sont mieux servis par un rôle actif sur la scène internationale spécialement en matière de sécurité. Nous avons mis en évidence les idées qui sous-tendent cet internationalisme canadien, notamment l'interdépendance domine le monde, le Canada ne peut éviter de s'impliquer, le Canada a un rôle à jouer dans la gestion des conflits et le traitement des questions planétaires, le multilatéralisme donne le maximum de bénéfices pour le Canada et les Canadiens sont prêts à investir des ressources pour la paix mondiale. De plus, nous avons confirmé que les Canadiens étaient toujours à tendance internationaliste et avons conclu que l'Internationalisme était à la base même de notre action en matière de sécurité et ce, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Par la suite, nous avons jeté un coup d'œil sur nos politiques étrangère et de défense. Ce faisant, nous avons démontré que dans les faits cet internationalisme était bien présent dans nos politiques. Nous avons aussi examiné la nouvelle notion qu'est la sécurité humaine. Nous en avons conclu que celle-ci n'était tout simplement qu'une partie de notre internationalisme mise en veilleuse durant la guerre froide. Toute cette

démarche nous a permis de mettre en lumière nos besoins fondamentaux en matière de sécurité sur fond d'internationalisme humanitaire. Nous voulons la sécurité pour nos foyers. Nous avons besoin d'un monde stable et sécuritaire. Nous sommes engagés à promouvoir la paix. Et nos valeurs fondamentales sont source de sécurité – la démocratie, la règle de droit et le droit de la personne - donc leur promotion nous importe.

Ayant ainsi cerner nos besoins, nous avons fait un tour d'horizon de l'OTAN d'aujourd'hui. Nous avons découvert une OTAN transformée qui se préoccupe beaucoup plus de coopération en matière de sécurité que strictement de défense. De plus, nous avons observé un concept stratégique souple qui lui sert de gouvernail dans un monde turbulent et imprévisible. Finalement, nous avons examiné la Politique européenne de sécurité et de défense. Celle-ci a des implications significatives pour le Canada et elle pourrait avoir un impact négatif sur la promotion de nos intérêts en reléguant l'OTAN dans un rôle secondaire.

Aujourd'hui et pour l'avenir, maintien et promotion de la paix, ouverture, dialogue, coopération et promotion des valeurs fondamentales recoupant intensément les nôtres sont devenues l'apanage de l'OTAN. Une OTAN dont Lester B. Pearson serait fier. Elle est, en définitive, un outil essentiel en matière de sécurité pour le Canada. Une OTAN indispensable pour le Canada assurément !

-
- ¹ Les citations de sources anglophones ont été traduites par l'auteur.
- ² Kenneth J. Calder, Doing things that matter : Canada and Euro-Atlantic Security, *International Journal*, vol L, Autumn 1995, p. 701
- ³ S. Neil MacFarlane, Canada and the European Pillar of Defence, dir. David G. Haglund (éd.) *What NATO for Canada*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 2000, p. 63.
- ⁴ R.J. Sutherland, Canada's Long Term Strategic Situation, *International Journal*, vol XVII, no 3, p. 208.
- ⁵ Pour un rappel historique des divers tendances de notre politique étrangère depuis 1867 voir, Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1997, p. 138-162.
- ⁶ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1997, p. 143.
- ⁷ Voir Pierre Martin et Michel Fortmann, Le soutien à l'intervention internationale dans l'opinion publique canadienne après la guerre froide, *Revue militaire canadienne*, vol. 2, no 3, automne 2001. Ceux-ci concluent au soutien de l'opinion publique à l'intervention internationale.
- ⁸ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1997, p. 154-158 cité dans Pierre Martin et Michel Fortmann, Le soutien à l'intervention internationale dans l'opinion publique canadienne après la guerre froide, *Revue militaire canadienne*, vol. 2, no 3, automne 2001 p. 44.
- ⁹ Jean-François Rioux et Robin Hay, Canadian Foreign Policy: From internationalism to isolationism?, *International Journal*, vol LIV, Winter 1998-99, p. 61.
- ¹⁰ Pierre Martin et Michel Fortmann, Le soutien à l'intervention internationale dans l'opinion publique canadienne après la guerre froide, *Revue militaire canadienne*, vol. 2, no 3, automne 2001, p. 50.
- ¹¹ Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1997, p. 160.
- ¹² David L. Bashow, Réconcilier l'irréconciliable? Les liens entre les politiques étrangère et de défense du Canada, *Revue militaire canadienne*, vol 1, no 1, printemps 2000, p. 18.
- ¹³ Andrew F. Cooper, *Canadian Foreign Policy Old Habits and New Directions*, Scarborough, Prentice-Hall 1997, p. 19.
- ¹⁴ Ibid., p. 25.
- ¹⁵ Robert O. Keohane, Lilliputians' dilemmas : small states in international politics, *International Organization*, vol 23, no 2, Spring 1969, p. 295.
- ¹⁶ Pour une discussion sur la transformation possible de notre internationalisme en régionalisme voir : Kim Richard Nossal, *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice-Hall, 1997, p. 160-162.
- ¹⁷ *Le Canada dans le monde*, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1995, p. i.
- ¹⁸ Ibid., p. ii.
- ¹⁹ Ibid., p. iii.
- ²⁰ Ibid., p.28.
- ²¹ Ibid., p. 29.
- ²² Ibid., p. 29.
- ²³ *La sécurité humaine: la sécurité des individus dans un monde en mutation*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, avril 1999, p. 4.
- ²⁴ Ibid., p. 2.
- ²⁵ Voir Joe Jockel et Joel Sokolsky, Lloyd Axworthy's Legacy: Human Security and the Rescue of Canadian Defence Policy, *International Journal*, vol LVI, no 1, Winter 2000-01.
- ²⁶ Joseph S Nye Jr, Redefining the National Interest, *Foreign Affairs*, July/August 1999, p. 31.
- ²⁷ Hans J. Morgenthau, *In Defense of the National Interest: A Critical Examination of American Foreign Policy*, New York, Alfred A. Knopf, 1951, p. 117.
- ²⁸ *Livre blanc sur la défense de 1994*, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1994, p.28.
- ²⁹ Ibid., p. 29.
- ³⁰ Ibid., p. 29.
- ³¹ Ibid., p. 31.
- ³² Ibid., p. 37.
- ³³ Ibid., p. 32, texte entre parenthèses de l'auteur.
- ³⁴ Ibid., p. 12.
- ³⁵ David G. Haglund, *What NATO for Canada*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 2000, p. 8.

-
- ³⁶ *Manuel de l'OTAN*, Bureau de l'information et de la presse, Bruxelles, 2001, p. 74.
- ³⁷ *Ibid.*, p. 75.
- ³⁸ Lloyd Axworthy, La nouvelle vocation de sécurité de l'OTAN, *Revue de l'OTAN*, vol 47, no 4, hiver 1999, p. 8.
- ³⁹ *Manuel de l'OTAN*, Bureau de l'information et de la presse, Bruxelles, 2001, p. 90.
- ⁴⁰ Communiqué final, Réunion ministérielle du conseil de l'Atlantique Nord, 6 décembre 2001, Communiqué M-NAC-2 (2001)158, p. 1.
- ⁴¹ *L'OTAN au XXI^e siècle*, Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, Bruxelles, p. 11.
- ⁴² *Manuel de l'OTAN*, Bureau de l'information et de la presse, Bruxelles, 2001, p. 101.
- ⁴³ Cité dans *NATO after 2000: the future of the Euro-Atlantic Alliance*, John Borawski et Thomas-Durell Young, Westport, Praeger, 2001, p. 89.
- ⁴⁴ *Le concept stratégique de l'Alliance*, communiqué de presse NAC-S(99)65 24 avril 1999, para 6
- ⁴⁵ *Ibid.*, para 10.
- ⁴⁶ Voir *Le Canada dans le monde*, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1995, p. 12 et suivantes.
- ⁴⁷ Pour plus de détails voir, John Borawski et Thomas-Durell Young, *NATO after 2000: the future of the Euro-Atlantic Alliance*, Westport, Praeger, 2001, p. 48.
- ⁴⁸ David G. Haglund, *What NATO for Canada*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 2000, p. 93.
- ⁴⁹ Allen G. Sens, Vivre dans une OTAN rénovée, *Revue militaire canadienne*, hiver 2000-2001, p. 84.
- ⁵⁰ Pour une discussion sur le mythe du concept de contrepoids voir Anthony R. Rempel, *Counterweights : the failure of Canada's German and European policy, 1955-1995*, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996 et David G. Haglund, *The North Atlantic triangle revisited : Canadian grand strategy at century's end*, Toronto, Irwin, 2000, p. 15-29.
- ⁵¹ *Ibid.*, p. 84.
- ⁵² Pour un regard plus détaillé voir, Alexander Moens, L'OTAN et la PESD: le besoin d'un accord politique, *Revue militaire canadienne*, hiver 2000-2001, p. 59-68.
- ⁵³ John Bryson, *European Security and Defence Policy: What's in it for Canada*, project report no 2001/12, Directorate of Strategic Analysis, National Defence, July 2001, p. iii.
- ⁵⁴ Speaking notes for The Honourable Art Eggleton, Minister of National Defence, Conference at Simon Fraser University, Vancouver, British Columbia, 19 May 2001.
- ⁵⁵ John Bryson, *European Security and Defence Policy: What's in it for Canada*, project report no 2001/12, Directorate of Strategic Analysis, National Defence, July 2001, p. vi et vii.
- ⁵⁶ David G. Haglund, *What NATO for Canada*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 2000, p. 91.
- ⁵⁷ Michel Fortmann et Hélène Viau, *Canada and the European Security and Defense Policy: Between a Rock and a Hard Place*, Paper prepared for the conference: *A new canadian international security policy? An ISROP-YCISS Symposium*, May 18-19 2001, Toronto.
- ⁵⁸ Alexander Moens, L'OTAN et la PESD: le besoin d'un accord politique, *Revue militaire canadienne*, hiver 2000-2001, p. 67.
- ⁵⁹ Speaking notes for The Honourable Art Eggleton, Minister of National Defence, Conference at Simon Fraser University, Vancouver, British Columbia, 19 May 2001.
- ⁶⁰ *Ibid.*
- ⁶¹ David G. Haglund, *The Transatlantic Link : A Canadian Perspective*, dans *Strategic Yearbook 2002 : The Trans-Atlantic Link*, Bo Huldt, Sven Rudberet et Elisabeth Davidson (éd.), Stockholm, Swedish National Defence College, 2001, p. 107.

Bibliographie

AXWORTHY, Lloyd, NATO's new security vocation, *NATO Review* vol 47, no 4, Winter, 1999, p. 8-11.

<http://www.nato.int/docu/revue/1999/9904-02.htm>, visionné le 11 février 02.

BASHOW, David, *Canada and the Future of Collective Defence*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 1998, p. 62.

BORAWSKI, John et Thomas-Durell Young, *NATO after 2000 : the future of the Euro-Atlantic Alliance*, Westport, Praeger, 2001, p. 184.

BRYSON, John, *European Security and Defence Policy : What's in it for Canada ?*, project report no 2001/12, Department of National Defence, Directorate of Strategic Analysis, July 2001, p. 25.

CALDER, Kenneth J., Doing the things that matter : Canada and Euro-Atlantic security, *International Journal*, vol L, no 4, Autumn 1995, p. 701-720.

CARPENTER, Ted Galen (éd.), *NATO enters the 21st century*, Frank Cass, 2001, p. 189.

DAVID, Charles-Philippe et Jacques Lévesque (éd.), *The future of NATO : enlargement, Russia and European security*, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 261.

FORTMAN, Michel, et Hélène Viau, Canada and the European Security and Defense Policy: Between a Rock and a Hard Place, Paper prepared for the conference: A new canadian international security policy? An ISROP-YCISS Symposium, May 18-19 2001, Toronto

FRANÇOIS, Isabelle, *NATO and its partners : preparing the twenty-first century*, research note 99/01, Department of National Defence, Directorate of Strategic Analysis, 1999, p. 10.

HAGLUND, David G., Here comes M. Jourdain : A Canadian grand strategy out of Molière, *Canadian Defence Quarterly*, vol 27, no 3, Spring 1998, p. 16-22.

HAGLUND, David G., The NATO of its dreams ? Canada and the co-operative security alliance, *International Journal*, vol 52, no 3, Summer 1997, p. 464-482.

HAGLUND, David G. (éd.), *What NATO for Canada ?*, Kingston, Centre for International Relations, Queen's University, 2000, p. 93

HAGLUND, David G. (éd.), *New NATO, new century : Canada, the United States and the future of the Atlantic alliance*, Queen's University, Kingston, Centre for International Studies in cooperation with the Canadian Institute of Strategic Studies, 2000, p.248.

HAGLUND, David G., The North Atlantic triangle revisited : Canadian grand strategy at century's end, Toronto, Irwin, p. 114.

HULDT, Bo, Sven Rudberet et Elisabeth Davidson (éd.), *Strategic Yearbook 2002 : The Trans-Atlantic Link*, Stockholm, Swedish National Defence College, 2001.

JOCKEL, Joe et Joel Sokolsky, Lloyd Axworthy's Legacy, *International Journal*, vol LVI, no 1, Winter 2000-01, p. 1-18.

KAY, Sean, *NATO and the future of European security*, Lanham, Rowman & Littlefield, 1998, p. 199.

KEOHANE, Robert O., Lilliputians' dilemmas : small states in international politics, *International Organization*, vol 23, no 2, Spring 1969, p. 295.

MARTIN, Pierre et Michel Fortmann, Le soutien à l'intervention internationale dans l'opinion publique canadienne après la guerre froide, *Revue militaire canadienne*, vol 2, no 3, automne 2001, p. 43-52.

MOENS, Alexander, European defence and NATO : The case for new governance, *International Journal*, vol LVI, no 2, Spring 2001, p. 261-278.

MOENS, Alexander, L'OTAN et la PESD : le besoin d'un accord politique, *Revue militaire canadienne*, hiver 2000-2001, p 59-68.

MORGENTHAU, Hans J., *In Defense of the National Interest: A Critical Examination of American Foreign Policy*, New York, Alfred A. Knopf, 1951, p. 117.

MYCHAJLYSZYN, Natalie, Envisager toutes les possibilités : le nouveau concept stratégique de l'OTAN et ses conséquences pour l'élargissement, *Revue militaire canadienne*, hiver 2000-2001, p. 51-58.

NYE, Joseph S., Jr., Redefining the National Interest, *Foreign Affairs*, vol 78, no 4, July/August 1999, p. 22-35.

POTTER, Evan H., *Transatlantic partners : Canadian approaches to the European Union*, McGill-Queen's University Press, 1999, p. 298.

REMPEL R. Anthony, Counterweights : the failure of Canada's German and European policy, 1955-1995, Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1996, p. 270.

RIOUX, Jean-François et Robin Hay, « Canadian Foreign Policy : from internationalism to isolationism ? » *International Journal*, vol LIV, no 1, Winter 1998-99, p. 57-75.

SCHMIDT, Peter, L'IESD : séparable mais non séparée ?, *Revue de l'OTAN*, vol 48, no 1, printemps/été 2000, p. 12-15.

SENS, Allen G., *Canada's transatlantic interests and the enlargement of NATO*, Institute of International Relations, The University of British Columbia, 1997, p. 33.

SENS, Allen G., Vivre dans une OTAN rénovée, *Revue militaire canadienne*, hiver 2000-2001, p. 79-86.

SUTHERLAND, R.J., Canada's Long Term Strategic Situation, *International Journal*, vol XVII, no 3, Summer 1962, p. 199-223.

VAN HAM, Peter, *Europe's new defense ambitions : implications for NATO, the US and Russia*, George C. Marshall European Center for Security Studies, 2000, p. 40.

Canada, Parliament, Senate, *The new NATO and the evolution of peacekeeping : implications for Canada : report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs*, Le Sénat, 2000, p. 97.

Communiqué final, Réunion ministérielle du conseil de l'Atlantique Nord, 6 décembre 2001, Communiqué M-NAC-2 (2001)158.

<http://www.nato.int/docu/pr/2001/p01-158f.htm>, visionné le 5 mars 02

L'OTAN au XXIe siècle, Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN, Bruxelles, p. 19.

La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, avril 1999, p.7,

<http://www.summit.americas.org/Canada/HumanSecurity-french.htm>, visionné le 25 janvier 2002.

Le Canada dans le monde, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1995, p. 57.

Le concept stratégique de l'Alliance, communiqué de presse NAC-S(99)65 24 avril 1999.

Livre blanc sur la défense de 1994, Ottawa, Groupe Communication Canada, 1994, p.55.

Manuel de l'OTAN, Bureau de l'information et de la presse, Bruxelles, 2001, p. 591.

Speaking notes for The Honourable Art Eggleton, Minister of National Defence, Conference at Simon Fraser University, Vancouver, British Columbia, 19 May 2001.

http://www.dnd.ca/eng/archive/speeches/2001/may01/1807_simonfrs_s_e.htm, visionné le 15 février 02.